

Direct Légumes



Suivez Légumes de France sur les réseaux sociaux

5€ - Vendredi 13 Mai 2022

n°354

Sommaire

La semaine syndicale

- Loi AGEC : nouvelle FAQ annonçant un délai supplémentaire de 3 mois pour l'écoulement des stocks 2
- Plan de Résilience : publication des modalités de l'aide pour les énergo-intensifs 3
- Nouvelles des Régions - Guadeloupe : Signature d'une convention d'accompagnement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant et rencontre avec la communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre 4

Flash entreprises

- Les entretiens de début et de fin de mandat des membres du CSE 5

Le marché des infos

- Contre le gaspillage, elle défend les fruits et légumes atypiques, invendables en grande surface ; La saison des asperges bat son plein en Auvergne... 6

Renégociations commerciales : il y a maintenant urgence à conclure de nouveaux tarifs

À la veille d'un nouveau comité de suivi des relations commerciales, la FNSEA et Jeunes Agriculteurs alertent sur l'urgence de conclure rapidement les négociations commerciales, réouvertes depuis maintenant près de deux mois. Il n'est pas admissible – alors que les distributeurs se sont engagés à travers une charte initiée par les pouvoirs publics – que les enseignes continuent de gagner du temps pour ne pas boucler les négociations.

La FNSEA et Jeunes Agriculteurs le rappellent systématiquement en comité de suivi la flambée de tous les intrants (énergie, engrais, aliments...) est accrue par la guerre en Ukraine (...).

Plutôt que d'invoquer un quelconque « chantage à la livraison » qui serait mis en place par les fournisseurs de la grande distribution selon les dires de certaines enseignes, il faut regarder la situation avec lucidité : elle est grave et elle nécessite d'être responsable dans les paroles comme dans les actes. L'heure n'est plus temps aux discussions, il faut acter les renégociations tout en gardant comme principe phare EGAlim2, qui sécurise le prix de la matière première agricole, construit à l'amont en fonction des indicateurs de coût de production et de marché. Ces indicateurs sont mis à jour régulièrement par les interprofessions et relayés par FranceAgriMer, ils doivent être intégrés et respectés dans les négociations contractuelles de l'amont jusqu'à l'aval !

Pour la FNSEA et Jeunes Agriculteurs, les renégociations doivent aboutir avant la fin du mois de mai, une date butoir non négociable, avec le risque – si elle n'est pas respectée – de mettre en danger toutes nos filières et par conséquent l'approvisionnement des Français ! Personne ne souhaite en arriver là, il est donc urgent de conclure les renégociations commerciales.

Communiqué FNSEA - JA

En production légumière, où la contractualisation n'est pas obligatoire, les producteurs se heurtent également aux pratiques déloyales de la grande distribution et à la non prise en compte de la hausse des charges. Notre fédération reste particulièrement mobilisée sur les sujets et des rencontres avec les enseignes témoignant de pratiques déviantes sont organisées.



« Ensemble, cultivons la France des légumes »



Les membres du Club Partenaires des Producteurs de Légumes de France

Nouvelle AMM 120 jours pour la spécialité MOVENTO sur betterave

Culture(s) concernée(s) : **Betterave**

Organisme nuisible / effet recherché : Pucerons

Produit phytopharmaceutique (PPP) : Movento

Numéro d'AMM : 2180672

Substance active : Spirotetramate 100 gr/litre

Date de délivrance : 05/05/2022

Échéance : 02/09/2022

Retrouvez l'ensemble des autorisations de mise sur le marché d'une durée maximale de 120 jours sur le [site du ministère de l'Agriculture](#).

Transition énergétique des maraîchers cultivant sous serre chauffée

Dans un contexte très tendu, avec des hausses de prix de l'énergie considérables, les producteurs de légumes, et plus particulièrement ceux cultivant sous serre voient leur modèle économique remis en question. Or, la culture sous serre chauffée est un mode de culture essentiel pour atteindre la souveraineté alimentaire.

C'est dans ce cadre que Légumes de France, accompagné par l'agence Ohwood, a rencontré la Direction Général de l'Energie et du Climat, au ministère de la Transition écologique, le 17 mars. À l'issue de cette réunion de travail, il a été décidé de **créer un groupe de travail dédié à la décarbonation du maraîchage sous serre chauffée**. Plusieurs parties prenantes (ministère de l'Agriculture, DGEC, ADEME, ATEE - Association Technique Energie Environnement -, association de la géothermie, producteurs et techniciens énergies) ont donc été réunies pour la première réunion du groupe de travail le 26 avril dernier.

En attendant la deuxième réunion réunissant les membres du GT, **les producteurs de légumes sous serre ont échangé avec l'Association Française des Professionnels de la Géothermie** le 5 mai et **un échange** est prévu fin mai **avec les membres de l'ATEE**.

Loi AGEC : nouvelle FAQ annonçant un délai supplémentaire de 3 mois pour l'écoulement des stocks

Le 9 mai 2022 le ministère de la Transition écologique a modifié sa [FAQ](#) sur l'article 77 de la loi AGEC obligeant la présentation à la vente des fruits et légumes frais non transformés sans conditionnement en plastique dans les commerces de détail.

Une tolérance supplémentaire de 3 mois pour l'écoulement des stocks, jusqu'au 30 septembre 2022, a été ajoutée.

Au niveau de l'application de la réglementation sur les mélanges de légumes type barquette pot au feu, blanc de poireaux, demi-choux, etc., nos questions restent sans réponse ...

Produits de printemps : alerte filière d'Interfel

Suite à la réunion de suivi de marché qui s'est tenue le 10 mai dernier, et à laquelle Légumes de France a participé, Interfel a diffusé une alerte filière.

Cette dernière a notamment pour objectif de sensibiliser les acteurs de la distribution aux forts volumes disponibles à l'offre en ce moment et d'inciter à d'importantes mises en avant dans le cadre actuel des difficultés d'écoulement observées en asperge, en fraise, et également en artichaut, en lien avec une consommation peu active.

Vous pouvez retrouver l'alerte filière en cliquant [ici](#).

Source : [Interfel](#)



Consultez régulièrement les cotations et notamment les prix expédition sur <https://rnm.franceagrimer.fr/> en cherchant par produit ou par marché. Vous y trouverez aussi les situations de crise conjoncturelle, des notes de conjoncture, bilans de campagne, etc.

Plan de Résilience : publication des modalités de l'aide pour les énergo-intensifs

Dans le cadre du plan de résilience, le ministère de l'Économie et des Finances a publié un communiqué de presse précisant les conditions d'octroi de l'aide aux entreprises grandes consommatrices de gaz et d'électricité.

Lors des précédentes réunions avec la DGPE et dans les demandes portées par plusieurs filières, l'incohérence du critère basé sur un EBE négatif avait été soulevée. Ce critère a été remplacé, grâce aux différentes interventions et singulièrement pour le secteur agricole par un critère de simple baisse d'exploitation. Dans les différentes modalités de mise en œuvre de l'aide, le gouvernement propose ainsi d'atténuer ce critère en prévoyant une aide égale à 30% des coûts éligibles pour les entreprises subissant **une baisse d'excédent brut d'exploitation (EBE) de 30 % par rapport à 2021**.

Le communiqué de presse précise, en outre, que **le surcoût énergétique doit être du double par rapport à 2021** et non de 200 % comme initialement indiqué et que le dépôt de la demande d'aide et **la vérification du respect des critères d'éligibilité se fera de manière trimestrielle** (au lieu d'un reporting mensuel prévu initialement) et par un tiers de confiance.

Le dispositif sera ouvert dans la deuxième quinzaine du mois de juin pour le dépôt de demandes d'aide pour la période mars-avril-mai dans un premier temps. Les dépôts se feront sur l'espace du site impots.gouv.fr.

Légumes de France a été particulièrement mobilisé sur le sujet pour que les spécificités des producteurs de légumes soient prises en compte et que les critères permettent un accès au plus grand nombre.

Jamais trop branchés ! La fête des fruits et légumes frais passe en mode rétrogaming

Pour la nouvelle édition, la Fête des fruits et légumes passe en mode rétrogaming* du 10 au 19 juin 2022. Elle s'oriente vers les codes colorés du pixel art.

De nouveaux contenus, de nouveaux jeux, des idées recettes seront proposés aux internautes.

* activité consistant à jouer à des jeux vidéo anciens



Plongez dans cet univers rétrogaming en commandant d'ores et déjà les nouveaux supports sur la plateforme de communication en cliquant [ici](#).

Source : Interfel

Congrès Légumes de France 2022

A vos agendas

Le prochain Congrès de Légumes de France aura lieu les 20 et 21 octobre prochains, à Avignon.

Notre grand rendez-vous annuel - habituellement prévu au mois de novembre - prend un peu d'avance pour cette nouvelle édition, afin de s'associer au Med'Agri - rendez-vous professionnel méditerranéen des agriculteurs toutes filières confondues - qui aura lieu du 18 au 20 octobre 2022 et ainsi créé de la synergie entre nos deux événements.

Notez dès à présent les dates du Congrès de Légumes de France !
Nous espérons vous y retrouver nombreux !



Nouvelles des régions

Guadeloupe

Signature d'une convention d'accompagnement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant et rencontre avec la communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre

Jacques Rouchaussé et Ludovic Guinard, respectivement président et directeur général du CTIFL ont rencontré cette semaine les professionnels et les partenaires institutionnels de la production de fruits et légumes de Guyane en vue de l'installation prochaine d'une antenne CTIFL sur le territoire.

En amont de ce déplacement, Jacques Rouchaussé a également rencontré l'IT2 et l'INRAe en Guadeloupe.

Ce déplacement réalisé dans le cadre du centre technique a par ailleurs été l'occasion de rencontres avec les partenaires de Légumes de France tels que la CANGT et la CARL (Communautés d'Agglomération du Nord Grande-Terre et de la Riviera du Levant). Légumes de France a ainsi pu faire le point sur les missions réalisées avec ces deux collectivités autour de l'accompagnement à la structuration des filières végétales. Jacques Rouchaussé a également signé une convention liant Légumes de France et la CARL pour un accompagnement technique des agriculteurs, associations et groupements du territoire autour des problématiques de structuration.

Pour visionner les interviews de Jacques Rouchaussé et Myriam Brosius, vice-présidente de la CARL en charge des dossiers agricoles, cliquez [ici](#).



Rencontre avec la CANGT - De g. à d. : Patrick Grave (directeur du développement économique de la CANGT), Édouard Delta (président de la commission agroéconomie) et Yannick Boc (chargée de mission agriculture et agroalimentaire), Jacques Rouchaussé, président de Légumes de France, et Valérie Nicolas, responsable de l'antenne Antilles-Guyane.



Rencontre avec la CARL - De g. à d. : Jacques Rouchaussé, Cédric Cornet (président de la CARL) et Myriam Brosius (vice-présidente de la CARL, en charge de l'agriculture).

Les entretiens de début et de fin de mandat des membres du CSE

Employeurs

Les membres de la délégation du personnel au CSE doivent pouvoir bénéficier d'entretiens individuels en début et en fin de mandat.

L'entretien individuel en début de mandat

Les représentants du personnel titulaires peuvent demander, en début de mandat, à bénéficier d'un entretien individuel avec l'employeur. Cet entretien porte sur les modalités pratiques d'exercice du mandat dans l'entreprise au regard de l'emploi occupé.

Le salarié peut s'y rendre accompagné d'une personne de son choix appartenant au personnel de l'entreprise.

Cet entretien ne remplace pas l'entretien professionnel obligatoire au moins tous les 2 ans.

Les points suivants peuvent notamment être abordés :

- L'accès aux locaux de l'entreprise : certaines zones peuvent être d'accès restreint pour des raisons de sécurité par exemple et il convient de définir dans quelles conditions le représentant du personnel pourra y accéder et quelles sont les éventuelles précautions à prendre ;
- Les moyens d'affichage mis à disposition du représentant du personnel et la possibilité ou non d'accéder à la messagerie de l'entreprise ou de diffuser des informations sur un intranet ;
- Les modalités d'utilisation des heures de délégation (le nombre d'heures dont le représentant dispose, l'existence ou non de bons de délégation, les modalités de mutualisation des heures).

L'entretien individuel de fin de mandat

L'entretien de fin de mandat doit avoir lieu à l'initiative de l'employeur.

Il doit en effet convoquer, à la fin de son mandat :

- Dans les entreprises de plus de 2 000 salariés : chaque représentant du personnel ;
- Dans les entreprises de 2 000 salariés et moins : le représentant du personnel dont le nombre d'heure de délégation représente au moins 30% de sa durée contractuelle de travail sur l'année.

L'entretien de fin de mandat a pour objectif de procéder au recensement des compétences acquises au cours du mandat et de préciser les modalités de valorisation de l'expérience acquise.

Sources : *Légisocial & Article L 2141-5 du code du travail*

La gazette
Midi Ouest

Lundi 9 mai

Contre le gaspillage, elle défend les fruits et légumes atypiques, invendables en grande surface

« Arrêtons de juger sur le physique ! » Parce que leur calibrage ne correspond pas aux normes de la grande distribution (trop gros, trop petits ou avec de légers défauts esthétiques), des milliers de fruits et légumes, pourtant très bons, sont chaque jour jetés, car invendables. Un énorme gaspillage ! « J'ai travaillé pour de grands groupes, dans le marketing. Mon travail consistait à influencer l'achat des clients. Mais à un moment, je ne me suis plus retrouvée là-dedans, par rapport à mes valeurs. Surtout lorsque j'ai pris conscience des quantités énormes de fruits et légumes gaspillés. Cela m'a choquée », Mathilde Castagni, créatrice de Topinamour. (...) Pour « comprendre » ce qui se joue entre agriculteurs et grande distribution, elle part faire un tour de France pendant deux mois pour échanger avec eux. (...) Il y a quelques mois, elle crée Topinamour, une auto-entreprise qu'elle compte faire évoluer en Sas (société par actions simplifiée). Il s'agit de paniers de fruits et légumes livrés en circuit court. « Une manière de consommer différente, mais si évidente », estime Mathilde, qui assure « une juste rémunération des producteurs, qui fixent leurs prix ». (...)

Mardi 10 mai



Alimentation : la pleine récolte des pommes de terres AOP de l'Île de Ré

(...) Une bonne pomme de terre de l'île de Ré, on la reconnaît par son calibre, de petite taille, en général, on parle de grenaille. Et sa peau pelucheuse, qui se retire facilement, juste avec le doigt", explique Tom Turbé, cultivateur de pomme de terre primeur. Celle-ci est plus petite, car récoltée avant maturité et cultivée de manière artisanale. Elle est un peu plus chère à produire et récoltée en petite quantité. En 2021, seules 2 000 tonnes ont été commercialisées. Alors le prix s'en ressent : 5,80 euros affichés sur les étals des marchés. (...)

Pour visionner le reportage, cliquez [ici](#).

Direct Légumes

L'hébo des producteurs | N°354 - 13 Mai 2022 | Date de création : octobre 2013 | Edité par Légumes de France (Fédération de syndicats agricoles, loi du 21 mars 1884) | Président : Jacques Rouchaussé | 11, rue de la Baume - 75008 Paris Tél : 01 53 83 48 08 www.legumesdefrance.fr | Directeur de la publication : Jacques Rouchaussé | Rédacteur en chef : Bertrand Rival | Publicité : au support | Club Partenaires : Sophie Chevallier - 06 82 66 66 94 - schevallierconseil@free.fr | Abonnements : Marie-Sophie Lutrand ms.lutrand@legumesdefrance.fr | Photos : Eve Hilaire ; Le studio des 2 prairies ; Légumes de France | Ont participé à ce numéro : Mourad Bennis, Marie-Sophie Lutrand, Valérie Nicolas, Maéva Paulin, Bertrand Rival, Gwenaëlle Stevenight, Justine Texier. ISSN : 2270-7727
Dépôt légal : à parution

Vendredi 6 mai

3
asperges
marchés

La saison des asperges bat son plein en Auvergne

De début avril jusqu'à fin mai, Jordane Baldassini s'active chaque matin pour récolter le précieux trésor. Basé aux Martres-de-Veyre, près de Clermont-Ferrand, ce producteur se lève tôt et passe jusqu'à 4 heures chaque matin dans son champ. (...) Malgré le temps investi dans sa production, faire pousser des asperges n'est pas son activité principale. En parallèle, il travaille à Clermont-Ferrand. « Avec la surface que j'ai, je ne peux pas en vivre », explique Jordane. Pourtant, cela lui demande beaucoup de travail : « En pleine saison, pour ramasser le champ que j'ai, je mets 4 heures tous les jours. » (...) La production dépend du temps. En cas de nuit froide, la production est divisée par 2 voire par 4. Mais le froid n'est pas le seul ennemi des asperges : « Le problème, c'est le manque d'eau. (...) » Mais la météo n'est pas la première préoccupation de cet exploitant : « Aux Martres, on est 10 producteurs d'asperges. Sur les 10, on est 5 à être expropriés totalement ou en partie pour de l'urbanisation ou du loisir. Le problème, c'est qu'on n'a pas de terre en échange. Notre plus grand ennemi ce n'est pas le temps mais les pouvoirs publics. (...) » (...)

Lundi 9 mai

Alimentation : le prix de la tomate est élevé et pourrait le rester

À Bessières (Haute-Garonne), les tomates paraissent bien attirantes sur le marché. Mais à 4,50 euros les Cœurs de bœuf et presque dix euros les tomates cerises, les consommateurs hésitent à remplir leur panier. (...) Il a manqué de soleil en début de saison. Le cours de gros est de deux euros le kilo, soit 33 % de plus que l'an passé à la même époque. Et encore, les serres de Bessières récupèrent la chaleur d'une usine d'incinération, elle n'a pas subi l'augmentation du prix du gaz. À peine remplies, les caisses de tomates sont expédiées sans aucun surplus. La semaine du 9 mai, Clément Groleau, directeur des serres de Bessières, arrivera à peine à faire face à ses commandes.

Pour visionner le reportage, cliquez [ici](#).